

ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME ISABELLE BRIAND

DG_A_26_010

Le Maire de la Commune de Pacé,

- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2122-8 et suivants,
- **VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2122-19 et suivants,
- **VU** l'arrêté municipal du 21 mars 2023 nommant Mme Isabelle BRIAND, Attaché territorial titulaire au sein de la commune de Pacé,
- **CONSIDERANT** la fiche de poste d'Isabelle BRIAND en qualité de responsable du service des Ressources humaines,
- **CONSIDERANT** la nécessité de déléguer la signature des engagements comptables dans un souci de bon fonctionnement des services,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation permanente est donnée à Mme Isabelle BRIAND, responsable du service Ressources humaines, à l'effet de signer les bons de commande ou les devis pour les fournitures ou les services, sous la responsabilité de la Directrice générale des services en poste, dans la limite d'un montant de 1 000 € HT.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur Le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille et Vilaine.

ARTICLE 3 :

- M^{me} la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date d'effet.

Notifié le

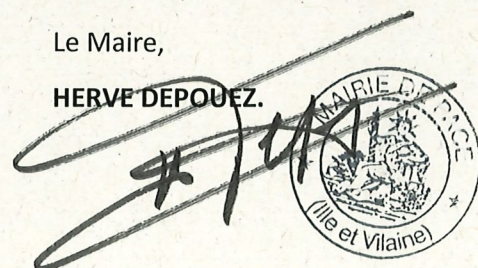
Signature de l'agent,

Isabelle BRIAND.

Fait à Pacé, le 30 mars 2026

Le Maire,

HERVE DEPOUEZ.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE PACÉ' at the top and '(Ille et Vilaine)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the seal and extends to the left.